

Rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2022

N°2022-02-DEL

Version 0.3



Sommaire

<i>Présentation de la structure</i>	3
<i>Présentation de la tenue du DOB</i>	5
<i>Un contexte économique très contraint</i>	6
PARTIE I – RETROSPECTIVE ET ANALYSE FINANCIERE	7
A. Rétrospectives CA 2019-2021	7
B. Ratios et indicateurs	10
C. Compte administratif 2021, résultat provisoire	12
PARTIE II – STRUCTURE DES EFFECTIFS ET DES DEPENSES DE PERSONNEL	14
A. Evolution des effectifs	14
a. Effectifs et masse salariale 2017-2021.....	14
b. Points marquants.....	14
B. Evolution des dépenses de personnel	14
PARTIE III – LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR L’EXERCICE 2022 ET SUIVANTS	16
A. Pour la section d’exploitation	16
a. Les recettes	16
b. Les dépenses	18
B. Pour la section d’investissement	23
a. Les recettes	23
b. Les dépenses d’investissement :.....	25
c. Les autorisations de programmes.....	26
d. Synthèse des dépenses d’investissement.....	29
PARTIE IV – PROGRAMMATION EXPLOITATION ET INVESTISSEMENT	30
A. Les principales hypothèses	30
B. Vue d’ensemble de la programmation pour 2021-2026 (scénario révisé)	30
PARTIE V – STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE	35
A. Situation au 31/12/2021	35
a. Emprunts actuels, financeurs, montant de la dette	35
b. Répartition de l’encours de dette par type de taux.....	36
c. Evolution de l’annuité et de la charge d’intérêts en 2022 et années suivantes	36

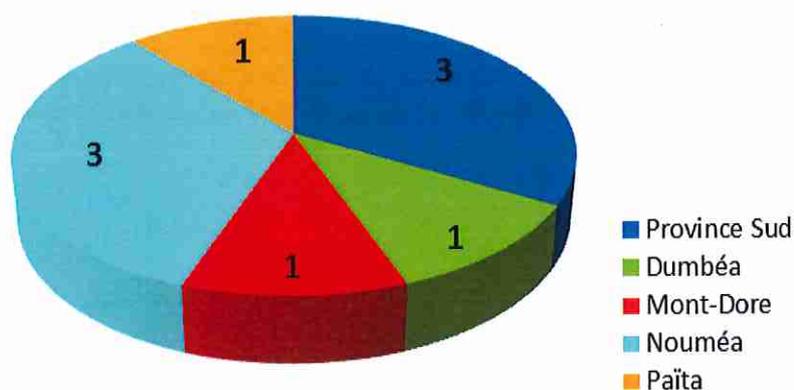
Présentation de la structure

Le Syndicat Mixte des Transports Urbains du Grand Nouméa (SMTU) a été créé le 1^{er} septembre 2010 et a pour objet l'organisation, la gestion et l'exploitation des services publics réguliers de transports en commun routiers, ferrés et maritimes et de transport scolaire des élèves du secondaire sur le territoire des communes de Dumbéa, Mont-Dore, Nouméa et Païta.

Il est présidé depuis le 25 juin 2019 par Monsieur Marc ZEISEL, 9^e adjoint au maire de Nouméa.

Le comité syndical, organe délibérant du Syndicat Mixte des Transports Urbains du Grand Nouméa, est composé de 9 délégués (9 titulaires et 9 suppléants) répartis entre les collectivités membres de la manière suivante :

Répartition des délégués du comité syndical



Les compétences du syndicat mixte incluent tout type de prestations en rapport avec la réalisation de son objet et notamment les missions qui suivent :

Missions d'organisation et de gestion des transports en commun :

- Fixation des modes d'exercices des transports.
- Fixation et approbation des tarifs et des titres de transport.
- Fixation et approbation des lignes, des horaires et des points d'arrêt.
- Exploitation et gestion commerciale des réseaux, de la billetterie, des recettes et des dépenses.
- Contractualisation et suivi d'éventuels opérateurs.
- Coordination avec les autres services de transport de personnes.

Missions d'aménagement de l'espace public

Gestion des biens relevant de la domanialité publique, dès lors qu'ils sont l'accessoire d'un service de transport, incluant le droit de tirer les fruits dudit domaine, tels que ces biens auront été expressément désignés dans une convention passée avec la collectivité intéressée et approuvée par le Comité syndical.

En particulier :

- Aménagement et gestion des biens immobiliers, en particulier des voiries de transport, des trottoirs et des lieux de stationnement.

- Réalisation et implantation du mobilier urbain nécessaire à l'exploitation des réseaux de transport, après accord du propriétaire du domaine.
- Perception des recettes afférentes à la gestion des biens immobiliers et mobiliers.
- Réalisation de missions en qualité de maître d'ouvrage délégué.

Missions prospectives :

- Etude et analyse des besoins et des offres de services pour une meilleure optimisation des réseaux de transport en commun.
- Etude et analyse des besoins en financement.
- Définition des grands projets d'infrastructures à moyens et longs termes.
- Mise en place de projets et de politiques d'incitation au développement et à l'accompagnement du transport public sous toutes ses formes.

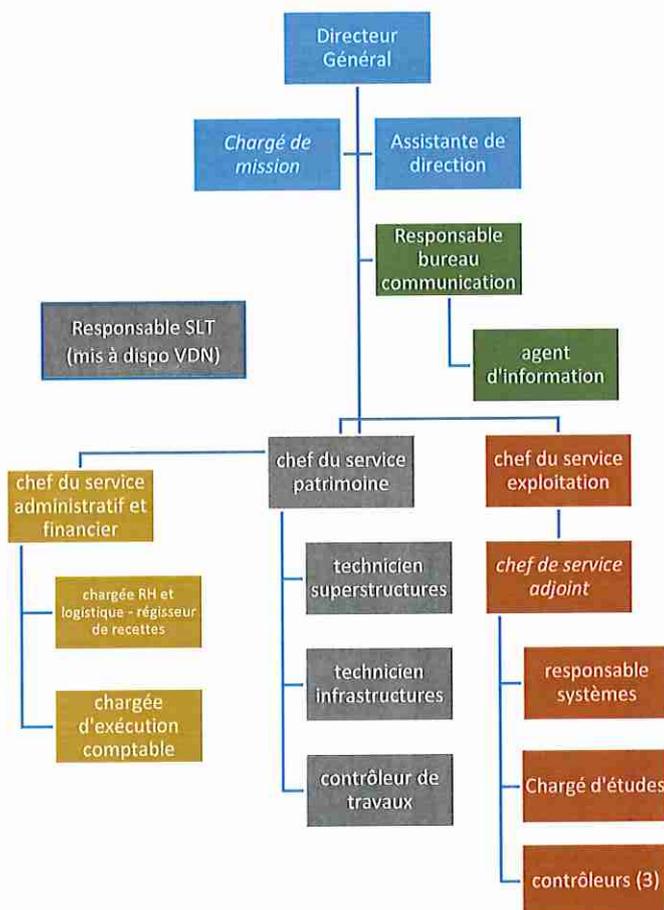
Externalisation :

Afin de réaliser son objet, le syndicat mixte peut confier par conventions la gestion commerciale et l'exploitation de services à un ou plusieurs opérateurs. Le SMTU assure le contrôle et le suivi des opérateurs.

Compétence géographique :

La compétence territoriale du syndicat mixte recouvre les territoires géographiques des communes membres du Grand Nouméa : Dumbéa, Mont-Dore, Nouméa et Païta. Elle se superpose au périmètre de transport urbain (PTU) approuvé le 10 septembre 2019.

Les effectifs du SMTU sont de 18 personnes sur 20 postes budgétaires, répartis selon l'organigramme administratif présenté ci-après :



Le poste de chef de service adjoint de l'exploitation et le poste de chargé de mission sont actuellement vacants.

Présentation de la tenue du DOB

L'article L.212-1 du Code des communes de la Nouvelle-Calédonie prévoit qu'un débat ait lieu en comité syndical sur les orientations générales du budget et de l'exercice à venir, ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, au cours des deux mois précédents le vote de celui-ci.

L'article 22 du règlement intérieur du comité syndical du SMTU, adopté le 26 mai 2015, prévoit quant à lui que le débat d'orientation budgétaire se tienne au plus tard 15 jours avant l'examen du budget.

Le débat d'orientation budgétaire vise à dépasser le cadre annuel budgétaire. Cette dimension pluriannuelle doit donc constituer le cadre de la réflexion sur les orientations budgétaires qui doit être menée par les élus en amont du vote du budget. De plus, en vertu de l'article L.212-1 du code des communes de Nouvelle-Calédonie, c'est lors du débat d'orientation budgétaire que sont :

- ✓ exposées les stratégies financières annuelles et pluriannuelles du syndicat mixte ;

- ✓ présentées l'évolution des effectifs et de la masse salariale du syndicat ;
- ✓ présentées les ouvertures et révisions des autorisations budgétaires par programmes d'investissement ainsi qu'en matière tarifaire le cas échéant ;
- ✓ exposées les relations avec ses partenaires dans le cadre des délégations de service public ;
- ✓ évoquées les conséquences de ces orientations sur la soutenabilité budgétaire et la solvabilité actuelle et future du syndicat.

Parallèlement, la présente note expose succinctement le contexte international et calédonien, avant de présenter la situation financière du SMTU. Au regard de ces perspectives budgétaires et financières pluriannuelles, les orientations générales de la politique du syndicat à mener pour l'exercice 2021 et les exercices suivants peuvent être débattues.

Un contexte économique très contraint

L'année 2021 reste dans la continuité de 2020 sur le plan de la conjoncture économique. La situation sanitaire demeure le principal déterminant de l'activité à l'échelle mondiale, européenne, française et calédonienne.

L'économie calédonienne fait face depuis le début de la décennie à un ralentissement et une stabilisation de ses rythmes de croissance. Elle traverse une période de transition marquée par un cours du nickel chahuté, une activité économique en mutation, et la mise en œuvre de réformes fiscales et réglementaires non abouties à ce jour. Le contexte 2021 est particulièrement troublé, avec la crise sanitaire mondiale qui s'installe dans la durée, la circulation effective du virus en Nouvelle-Calédonie en septembre 2021, à laquelle s'ajoute un manque de visibilité lié à la dernière échéance de l'accord de Nouméa.

Au sein de cet environnement, les finances publiques sont désormais taries. Nombre d'établissements sont en difficultés financières et/ou ont de plus en plus de mal à équilibrer leurs budgets. La Nouvelle-Calédonie est de surcroît confrontée à une problématique de financement de ses comptes sociaux sans précédent.

Les dernières tendances publiées par l'IEOM en Nouvelle-Calédonie montrent un climat des affaires morose, des secteurs économiques atones et une croissance en berne depuis 2020.

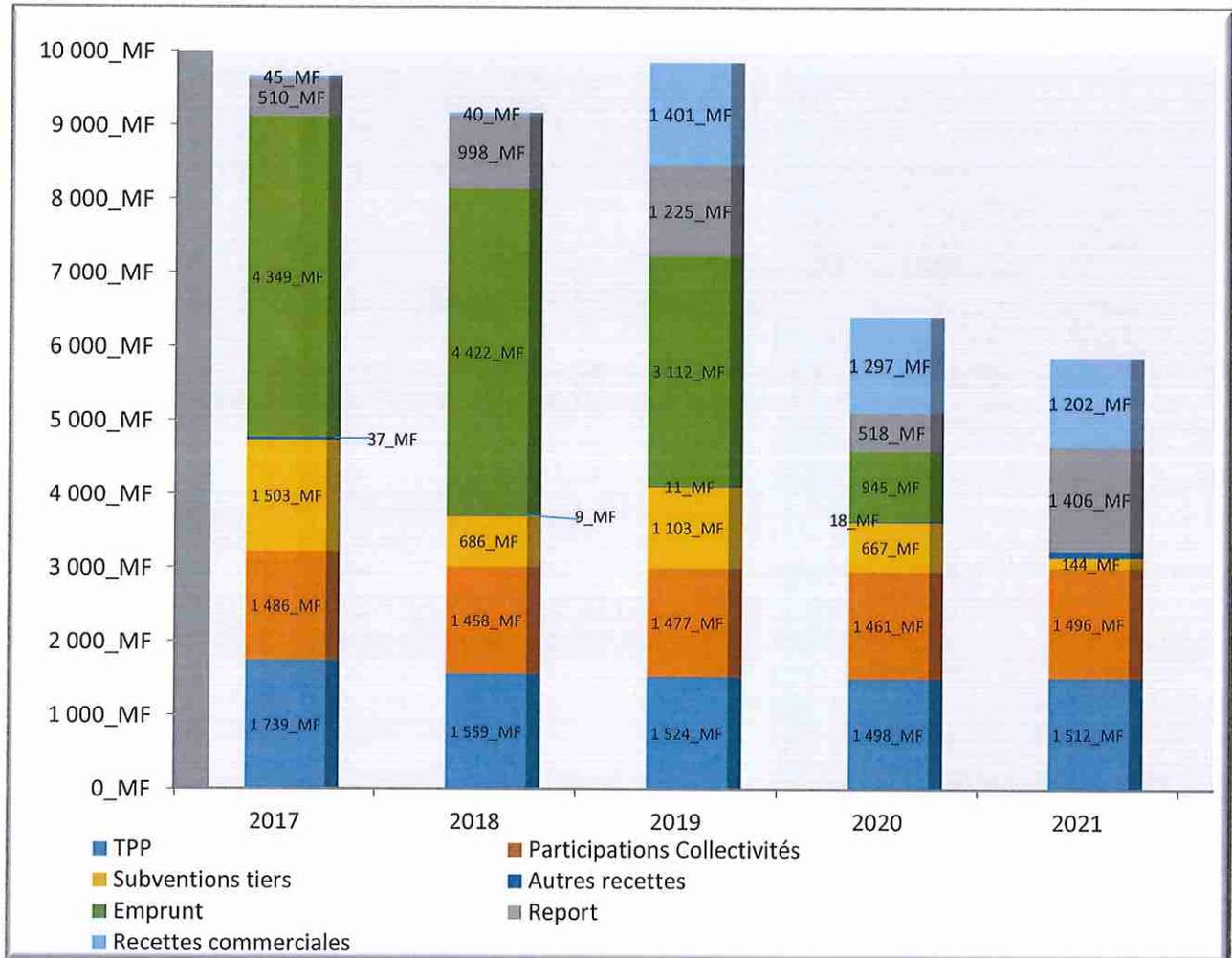
PARTIE I – RETROSPECTIVE ET ANALYSE FINANCIERE

A. Rétrospectives CA 2019-2021

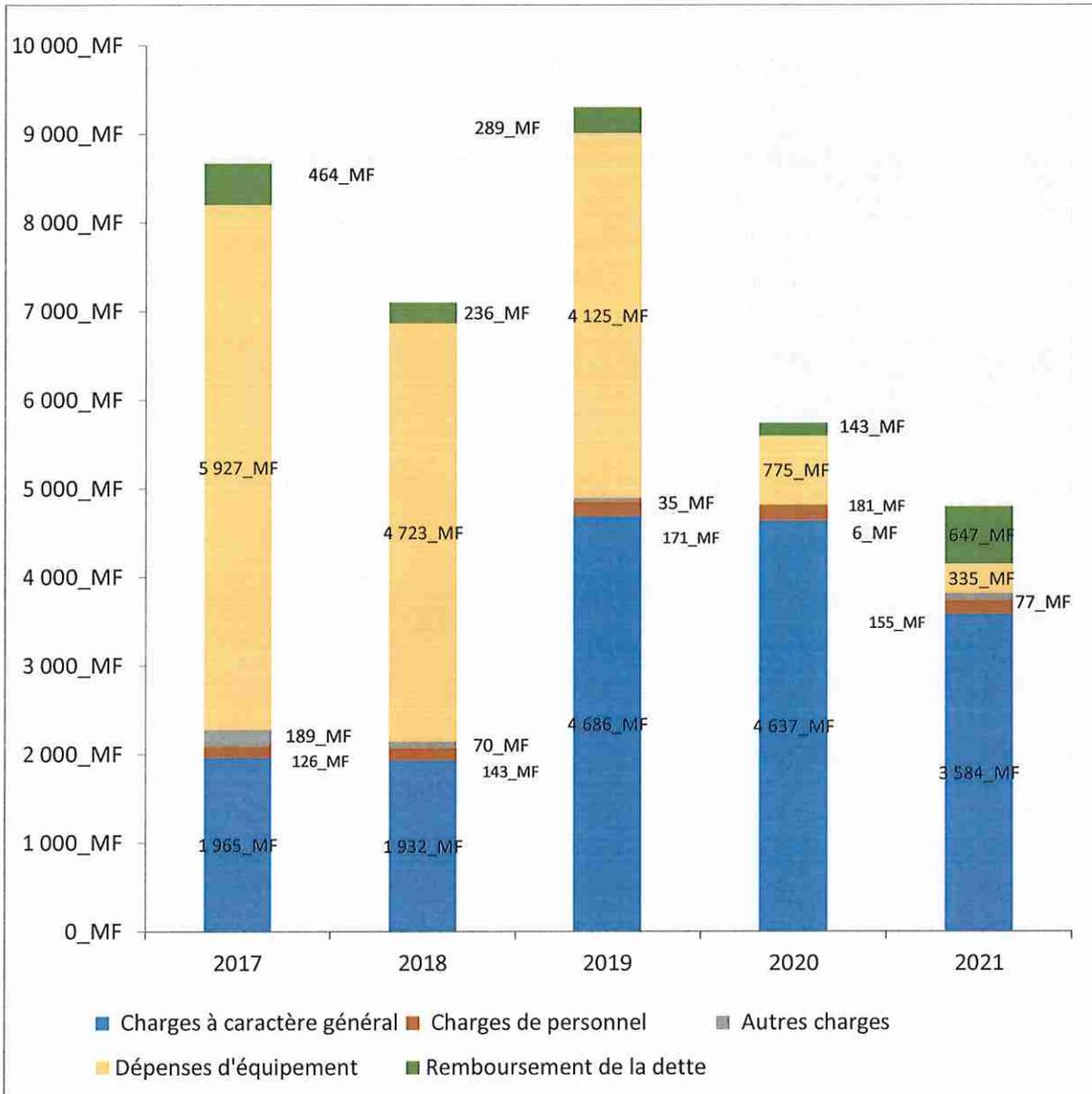
Les données pour le compte administratif de 2021 sont des données provisoires.

ÉQUILIBRES FINANCIERS	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Variation annuelle moyenne ou montant moyen sur la période	
				MdF	%
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	4 425 986 KF	5 038 557 KF	4 283 555 KF	-0,1	-1,62 %
RECETTES DE GESTION (hors R76, R77 & R78)	4 421 017 KF	4 248 543 KF	4 194 776 KF	-0,2	-2,59 %
<i>dont produits des services (R70)</i>	1 400 664 KF	1 297 493 KF	1 203 965 KF	-0,2	-7,29 %
<i>dont dotations & participations (R74)</i>	3 014 371 KF	2 946 034 KF	2 985 594 KF	0,0	-0,48 %
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	5 210 886 KF	5 000 729 KF	4 312 671 KF	-0,9	-9,03 %
DÉPENSES DE GESTION (hors D66, D67 & D68)	4 886 854 KF	4 851 401 KF	3 764 659 KF	-1,1	-12,23 %
<i>dont dépenses de personnel (D012)</i>	170 841 KF	181 209 KF	155 444 KF	0,0	-4,61 %
ÉPARGNE DE GESTION	-465 837 KF	-602 858 KF	430 117 KF	0,9	ns
<i>Frais financiers</i>	289 047 KF	142 837 KF	470 926 KF	0,2	+27,64 %
<i>Soldes financiers, exceptionnels et provisions</i>	-30 016 KF	783 523 KF	10 133 KF	0,0	ns
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	-784 900 KF	37 828 KF	-30 676 KF	0,8	ns
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	-784 900 KF	37 828 KF	-30 676 KF	0,8	ns
<i>Amortissement du capital de la dette</i>	0 KF	0 KF	176 210 KF	0,2	ns
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	-784 900 KF	37 828 KF	-206 886 KF	0,6	ns
CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	-784 900 KF	37 828 KF	-206 886 KF	0,6	ns
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	4 124 553 KF	774 611 KF	335 433 KF	-3,8	-71,48 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)	1 091 299 KF	679 645 KF	167 767 KF	-0,9	-60,79 %
EMPRUNTS NOUVEAUX	3 112 172 KF	944 890 KF	0 KF	-3,1	-100 %
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	1 224 011 KF	518 030 KF	1 405 782 KF	0,2	+7,17 %
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	518 029 KF	1 405 782 KF	1 031 230 KF	0,5	+41,09 %
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	17 422 217 KF	17 422 217 KF	17 246 007 KF	-0,2	-0,51 %

SMTU GRAND NOUMEA - CA 2017-2021 - D'où vient l'argent



SMTU GRAND NOUMEA - CA 2017-2021- Où va l'argent



B. Ratios et indicateurs

Ratios et indicateurs 2017-2021

INFORMATIONS FINANCIERES - RATIOS	2017		2018		2019		2020		2021	
	VALEURS	RATIOS	VALEURS	RATIOS	VALEURS	RATIOS	VALEURS	RATIOS	VALEURS	RATIOS
1 Dépenses réelles de fonctionnement/population	<u>2 363 703 587</u> 183 721	12 866	<u>3 225 565 174</u> 183 721	17 557	<u>5 210 885 545</u> 186 123	27 997	<u>5 038 557 196</u> 186 123	27 071	<u>4 319 063 785</u> 186 123	23 205
2 Recettes réelles de fonctionnement/population	<u>3 347 148 558</u> 183 721	18 219	<u>3 055 371 000</u> 183 721	16 644	<u>4 421 016 721</u> 186 123	23 780	<u>4 781 871 035</u> 186 123	26 868	<u>4 194 776 117</u> 186 123	23 015
3 Dépenses d'équipement brut / population	<u>5 505 917 055</u> 183 721	29 969	<u>4 212 670 440</u> 183 721	22 930	<u>3 983 380 806</u> 186 123	21 402	<u>585 834 218</u> 186 123	3 148	<u>335 433 199</u> 186 123	1 802
4 Encours réel de la dette / population	<u>8 942 902 618</u> 183 721	48 677	<u>13 365 155 111</u> 183 721	72 747	<u>16 477 327 317</u> 186 123	88 529	<u>17 422 216 861</u> 186 123	93 606	<u>17 246 007 079</u> 186 123	92 659
7 Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	<u>125 674 888</u> 2 363 703 587	5,32%	<u>143 164 445</u> 3 225 565 174	4,44%	<u>170 841 254</u> 5 210 885 545	3,28%	<u>181 208 495</u> 5 038 557 196	3,60%	<u>155 444 823</u> 4 312 670 860	3,60%
8 DRF et remboursement de la dette en capital / RRF	<u>2 363 703 587</u> 3 347 148 558	70,62%	<u>3 225 565 174</u> 3 057 791 178	105,49%	<u>5 210 885 545</u> 4 425 985 690	117,73%	<u>5 038 557 196</u> 5 000 728 898	100,76%	<u>4 495 273 567</u> 4 283 555 083	104,94%
9 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	<u>5 505 917 055</u> 3 347 148 558	164,50%	<u>4 212 670 440</u> 3 057 791 178	137,77%	<u>3 983 380 806</u> 4 425 985 690	90,00%	<u>585 834 218</u> 5 000 728 898	11,71%	<u>335 433 199</u> 4 283 555 083	7,83%
10 Encours réel de la dette / recettes réelles de fonctionnement	<u>8 942 902 618</u> 3 347 148 558	267,18%	<u>13 365 155 111</u> 3 057 791 178	437,09%	<u>16 477 327 317</u> 4 425 985 690	372,29%	<u>17 422 216 861</u> 5 000 728 898	348,39%	<u>17 246 007 079</u> 4 283 555 083	402,61%

B - RATIOS PRINCIPAUX ET SECONDAIRES		VALEURS	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Normes AFD
1	Taux d'épargne brute	EB/RRF	29,57%	29,38%	-5,49%	-17,73%	-0,76%	-0,83%	15,00%
2	Ratio de solvabilité (en années)	Encours de la dette/EB	5	9	-80	-21	-461	-486	7
3	Rigidité structurelle des dépenses	DP+Annuité / RRF	6,71%	8,87%	11,77%	8,83%	6,43%	18,58%	-62,00%
4	Dépenses d'équipements/RRF	DE/RRF	262,06%	232,94%	130,60%	76,44%	0,87%	7,77%	30 à 50 %
5	Dette/RRF	Encours de la dette/RRF	153,60%	267,18%	437,09%	372,29%	348,39%	402,61%	< 150 %
6	Fonds de roulement au 31/12 en nombre de jours	Résultats cumulés * 360 DRF+DRI	23	43	55	20	87	80	> 45 j
7	Taux d'endettement	Annuité / RRF	0,99%	2,51%	7,73%	6,53%	2,86%	15,11%	<20%
8	Dépenses de personnel/RRF	DP / RRF	5,30%	5,32%	4,44%	3,28%	3,60%	3,60%	< 36 %

C. Compte administratif 2021, résultat provisoire

SECTION	Fonctionnement					
SENS	CHAPITRE	CHAPITRE_LIB	Budget Total	Réalisé	Dispo	% réalisé
Dépense	002.	Résultat d'exploitation reporté				
	011.	Charges à caractère général	3 627 180 778	3 583 567 411	43 613 367	99%
	012.	Charges de personnel et frais assimilés	165 000 000	155 444 823	9 555 177	94%
	014.	Atténuations de produits	30 000 000	25 647 842	4 352 158	85%
	042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	42 221 815	15 750 134	26 471 681	37%
	66.	Charges financières	470 928 007	470 925 451	2 556	100%
	67.	Charges exceptionnelles	119 838 523	75 779 941	44 058 582	63%
Total Dépense			4 455 169 123	4 327 115 602	128 053 521	97%
Recette	002.	Résultat d'exploitation reporté	43 787 782		43 787 782	0%
	042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections			0	
	70.	Ventes de produits fabriqués, prestations de servi	1 450 000 000	1 203 965 681	246 034 319	83%
	74.	Subventions d'exploitation	2 956 381 341	2 985 593 436	-29 212 095	101%
	75.	Autres produits de gestion courante	5 000 000	5 217 000	-217 000	104%
	77.	Produits exceptionnels		88 778 965	-88 778 965	
	78.	Reprises sur amortissements et provisions			0	
	76.	Produits financiers			1	-1
Total Dépense			4 455 169 123	4 283 555 083	171 614 040	96%
Total Recette			8 910 338 246	8 610 670 685	299 667 561	97%

Recettes	4 283 555 083
Dépenses	4 327 115 602
Résultat de l'exercice	-43 560 519
Report	43 787 782
Résultat de fonctionnement	227 263

SECTION	Investissement					
SENS	CHAPITRE	CHAPITRE_LIB	Budget total	Réalisé	Dispo.	% réalisé
Dépense	001.	Solde d'exécution de la section d'investissement r				
	040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections				
	13.	Subventions d'investissement	10 301 250		10 301 250	0%
	16.	Emprunts et dettes assimilées	176 288 666	176 209 782	78 884	100%
	20.	Immobilisations incorporelles	11 254 479	3 239 038	8 015 441	29%
	21.	Immobilisations corporelles	31 632 522		31 632 522	0%
	23.	Immobilisations en cours	634 842 125	332 194 161	302 647 964	52%
	45.	Opérations pour compte de tiers	108 092 343		108 092 343	0%
Total Dépense			972 411 385	511 642 981	460 768 404	53%
Recette	001.	Solde d'exécution de la section d'investissement r	1 361 993 912		1 361 993 912	0%
	021.	Virement de la section d'exploitation			0	
	040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	42 221 815	15 750 134	26 471 681	37%
	041.	Opérations patrimoniales			0	
	10.	Dotations, fonds divers et réserves				
	13.	Subventions d'investissement	164 288 502	166 207 534	-1 919 032	101%
	16	Emprunts et dettes assimilées			0	
	23	Immobilisations en cours			0	
	45.	Opérations pour compte de tiers	108 092 343		108 092 343	0%
Total Recette			1 676 596 572	181 957 668	1 494 638 904	73%
Total général			2 649 007 957	693 600 649	1 955 407 308	62%

Recettes	181 957 668
Dépenses	<u>511 642 981</u>
Résultat de l'exercice	-329 685 313
Report	<u>1 361 993 912</u>
Résultat d'investissement	1 032 308 599
Résultat global avant RAR	1 032 308 599
RAR DEPENSES	232 531 342
RAR RECETTES	<u>96 559 317</u>
Solde RAR	-135 972 025
Résultat global d'investissement	896 336 574
Résultat global de l'exercice avec RAR	
(F+I)	896 563 837

Les recettes commerciales n'atteignent que 1,2 milliards de francs contre 1,45 milliards de francs initialement escomptés, de même la taxe sur les produits pétroliers est en baisse de -3 %, soit -44 MF.

PARTIE II – STRUCTURE DES EFFECTIFS ET DES DEPENSES DE PERSONNEL

A. Evolution des effectifs

a. Effectifs et masse salariale 2017-2021

Après la phase projet (2016-2019) et celle de stabilisation en 2020, l'évolution des effectifs s'oriente à la baisse avec le non-remplacement des départs. Ainsi, à compter de 2021, le nombre de poste ouverts est maintenu à 20 quand le nombre des effectifs est de 18 :

	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024
Postes budgétaires ouverts au 31/12/N	16	18	20	21	21	20	20	20	20
Effectifs (postes pourvus au 31/12/N)	16	17	19	21	21	18	18	18	18
FT : Fonctionnaire territorial ou communal NC	2	3	3	5	5	6	6	6	6
FED : Fonctionnaire Etat	2	2	2	2	2	1	1	1	1
C : Contractuel	10	9	10	10	11	9	9	9	9
C : Contractuel cadre	1	2	3	3	2	1	1	1	1
FT : Fonctionnaire territorial	1	1	1	1	1	1	1	1	1

b. Points marquants

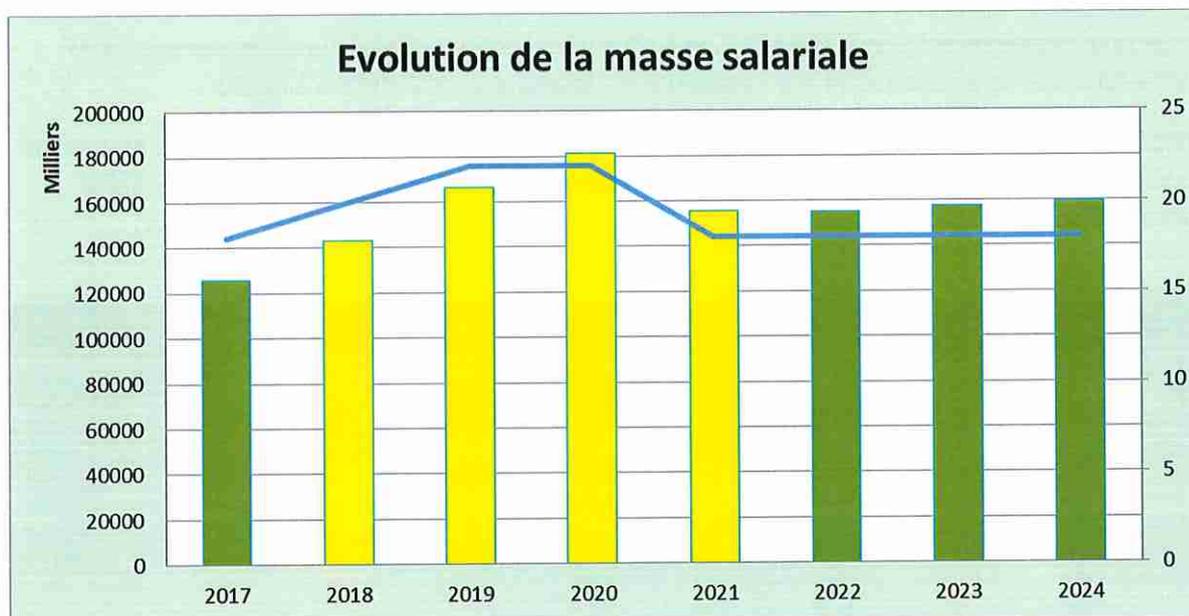
L'année 2021 a vu le départ du chef de service adjoint de l'exploitation et du chargé de mission. Ces postes sont restés vacants.

B. Evolution des dépenses de personnel

L'Evolution réelle de 2016 à 2021, ainsi que la projection sur les exercices 2022 et futurs, sont présentées ci-dessous. Les charges de personnel devraient évoluer de la manière suivante à compter de l'exercice 2022 :

	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024
Budget Voté	120 627 989	146 223 000	148 650 000	172 411 000	181 500 000	165 000 000	155 000 000	157 325 000	159 684 875
% évolution	6,93%	21,22%	1,66%	15,98%	5,27%	-9,09%	-6,06%	1,50%	1,50%
Masse salariale	111 738 124	125 674 888	143 164 445	166 510 919	181 208 495	155 444 823	155 000 000	157 325 000	159 684 875
% évolution	9,42%	12,47%	13,92%	16,31%	8,83%	-14,22%	-0,29%	1,50%	1,50%
Différentiel entre Budget voté et réalisé	8 889 865	20 548 112	5 485 555	5 900 081	291 505	9 555 177	0	0	0
% de réalisation	92,63%	85,95%	96,31%	96,58%	99,84%	94,21%	100,00%	100,00%	100,00%
Effectifs (postes pourvus au 31/12/N)	16	18	20	21	21	20	20	20	20

L'augmentation prévue de 1,5% par an correspond au glissement vieillesse-technicité (GVT). Toutefois, compte tenu des départs déjà actés, il est probable que la masse salariale se stabilise aux alentours de 155 MF pour les années 2022 et 2023.



PARTIE III – LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2022 ET SUIVANTS

A. Pour la section d'exploitation

a. Les recettes

Les contributions représentent 1 398 799 521 F en 2021 toutes sections confondues. Ces contributions doivent être calculées selon une clé de répartition qui n'a toujours pas été définie à ce jour.

Une réunion des exécutifs des collectivités membres du SMTU s'est tenue le 23 décembre 2020 et a abouti à une décision d'augmentation des contributions pour atteindre 1,5 milliards de francs en 2026, selon l'échéancier suivant :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dumbéa	53 028 437*	60 592 750	68 157 062	75 721 375	83 285 687	90 850 000
Mont-Dore	37 226 366	42 661 093	48 095 820	53 530 546	58 965 273	64 400 000
Nouméa	565 863 981	570 000 000	570 000 000	570 000 000	570 000 000	570 000 000
Paita	43 760 737	49 958 590	56 156 442	62 354 295	68 552 147	74 750 000
TOTAL	699 879 521	723 212 432	742 409 324	761 606 216	780 803 108	800 000 000
PS	698 920 000	725 000 000	700 000 000	700 000 000	700 000 000	700 000 000
TOTAL contributions	1 398 799 521	1 448 212 432	1 442 409 324	1 461 606 216	1 480 803 108	1 500 000 000

* montant 2020 de la contribution de la VDD, hors réductions annoncées par la ville de -9,8 MF en fonctionnement et - 27,8 MF en investissement.

Le montant des contributions est désormais versé intégralement en section de fonctionnement. Il est à noter que la province Sud participera, à titre exceptionnel, pour un montant de 25 MF pour le financement du transport scolaire afin d'atténuer la diminution des circuits sur 2022.

Pour la TPP, la recette en 2021 (réelle de janvier à novembre) est estimée à 1 512 123 829 F, soit +0,8% par rapport à l'estimation budgétaire 2021 de 1,5 milliards de francs. La baisse était de -5,55% entre 2020 et 2021.

Pour 2022, l'hypothèse retenue est fondée sur un maintien du rendement de la taxe à 1,5 milliards de francs selon les prévisions du gouvernement (DBAF). A partir de 2023, une baisse de la consommation de gasoil est intégrée de -0,5% par an en maintenant à l'équilibre la consommation d'essence.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
TPP totale	1 497 701 059	1 512 123 829	1 500 000 000	1 486 396 725	1 472 929 483	1 459 595 913	1 446 397 669

Les autres recettes représentant un montant d'environ 110 000 000 F comprennent :

- La subvention d'aide au transport du vice-rectorat (60 MF),
- L'aide au transport des boursiers de la province Sud (45 MF),
- Les recettes liées à la location publicitaire des abris (5 MF).

Elles sont maintenues stables pour 2022 et les années suivantes.

Enfin dans le cadre de la DSP Tanéo, le SMTU est engagé sur le risque commercial, donc le niveau des recettes, puisqu'il en est propriétaire et qu'elles lui sont intégralement remontées par les délégataires. Ces dernières dépendent de la fréquentation et du niveau de gamme tarifaire. Elles ont été estimées à 1 450 MF pour l'année 2022, soit le même montant qu'en 2021.

L'hypothèse de progression des recettes commerciales est donnée à 1% par an à partir de 2023. L'étude menée en 2021 sur l'augmentation de la gamme tarifaire a montré qu'une augmentation de 50 F des tarifs générerait une recette supplémentaire d'environ 80 à 120 MF selon l'élasticité-prix retenue (-0,3 ou -0,7).

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recette voyageur	1 297 492 869	1 201 955 418	1 450 000 000	1 464 526 225	1 471 843 856	1 479 198 075	1 486 589 066
Recette voyageur TANEO	1 295 992 869	1 200 955 418	1 449 000 000	1 463 526 225	1 470 843 856	1 478 198 075	1 485 589 066
Recette voyageur transports maritimes	1 500 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000

L'analyse de la fréquentation (en nombre de validations) montre que les objectifs initiaux ne sont pas atteints puisque le niveau de la fréquentation estimée pour 2020, projetée en 2016, s'établissait entre 11 et 13 millions de voyages par an. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette situation, notamment la démographie en baisse sur l'agglomération du grand Nouméa, quand les projections retenues anticipaient une forte croissance.

Les projections démographiques retenues en 2016 pour les simulations de fréquentation étaient les suivantes :

Commune	2009	2012	2015	2020	2025	2030
05. Dumbéa	24 103	27 870	29 604	31 892	34 357	37 012
17. Mont-Dore (Le)	25 683	26 818	28 487	30 688	33 060	35 615
18. Nouméa	97 579	101 663	107 990	116 335	125 326	135 012
21. Païta	16 358	18 930	20 108	21 662	23 337	25 140
Grand Nouméa	163 723	175 282	186 189	200 578	216 080	232 779

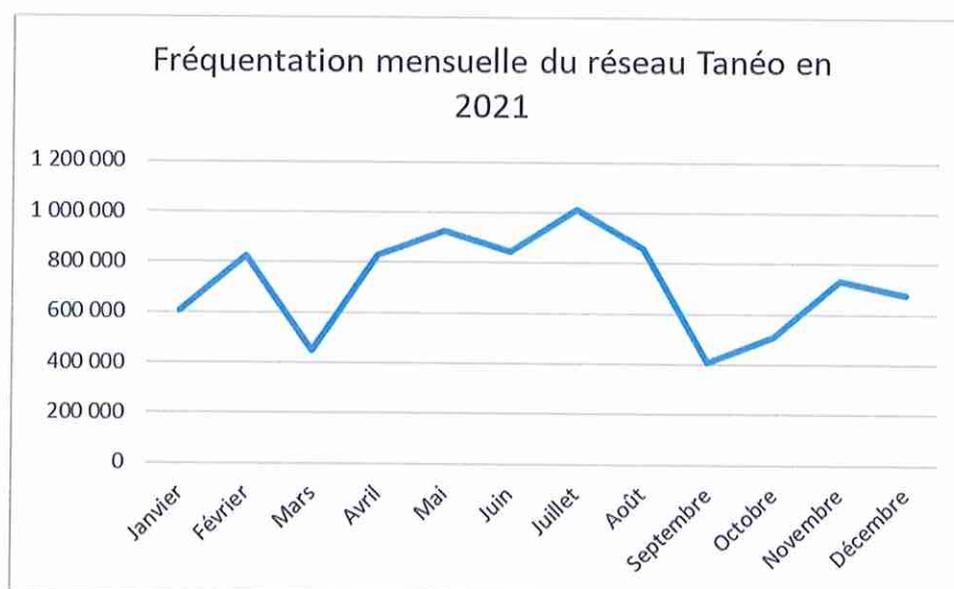
L'agglomération du grand Nouméa compte actuellement 182 341 habitants recensés en 2019, soit un déficit de - 18 237 habitants.

La fréquentation du réseau pour l'année 2021, marquée par deux périodes de confinement général de la population, la crise sanitaire mondiale et une activité économique déprimée, dépasse légèrement le niveau des deux anciens réseaux (+ 8%). Les validations prennent en compte les correspondances. Le taux de correspondance moyen est de 36% et monte à 45% pour les Pass.

	Fréquentation totale sur réseau Tanéo depuis son lancement (du 21/10/19 au 31/12/21)	Fréquentation sur l'année 2021	Fréquentation moyenne mensuelle sur l'année 2021
Nombre de validations	17 475 279	8 686 011	274 368

Fréquentation mensuelle du réseau Tanéo en 2021

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
604 453	822 541	448 863	829 927	926 968	845 569	1 014 349	862 775	407 724	511 092	733 847	677 909	8 686 011



Conséquence de ce niveau de fréquentation, la répartition des recettes commerciales est la suivante :

	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21	juil-21	août-21	sept-21	oct-21	nov-21	déc-21	Total
Lot1	53 902 685	86 289 128	44 150 250	70 664 207	81 553 709	75 713 366	79 067 684	74 817 580	39 422 040	45 479 151	63 343 251	60 534 031	774 937 082
Lot2	36 272 738	51 291 506	23 049 641	37 716 747	44 650 278	51 503 893	49 927 150	46 230 231	19 410 420	17 870 311	24 061 291	29 671 743	431 655 949
SMTU	461 230	951 664	499 389	873 210	1 211 584	934 882	1 322 372	1 156 912	590 077	620 676	1 135 030		9 757 026
Navettes			144 000		150 000			150 000	72 000			144 000	660 000
Total	90 636 653	138 532 298	67 843 280	109 254 164	127 565 571	128 152 141	130 317 206	122 354 723	59 494 537	63 970 138	88 539 572	90 349 774	1 217 010 057

Le déficit de recettes est donc de 233 MF pour l'année 2021, marquée par deux épisodes de confinement sanitaire strict de la population de pratiquement six semaines en cumulé pendant lesquels le réseau a vu sa fréquentation chuter de -75%, pour le premier épisode de confinement, à -65%, pour le second épisode.

b. Les dépenses

1. Exploitation déléguée

✓ La DSP Tanéo :

Le montant de la RAPF budgétisé en 2021 était de 3 089 405 836 F pour les 2 lots. Il aurait dû être de 4 070 267 655 F. La différence de 980 861 819 F sera reportée sur le budget 2022.

En 2022 le montant sera de 3 891 580 940 F. Ce chiffre devra être ajusté après l'application des formules d'indexation.

Le montant pour le lot 1 en 2022 et suivants intègre la diminution annuelle de charges de 250 MF acceptée par le délégataire à travers le courrier reçu de son conseil juridique en date du 18 février 2022. Des discussions sont toujours en cours avec le délégataire du lot 2 pour obtenir une réduction de charges équivalente.

✓ **Le transport scolaire :**

Le marché de transport scolaire, assuré par la Société Calédonienne de Transport (SCT), et attribué pour une période de quatre ans à compter de la rentrée scolaire de 2020, prend fin le 31 décembre 2023. Il est exploité sur la base d'un marché à commandes doté d'une exploitation à offre variable permettant de réduire progressivement son coût d'environ 20% par an jusqu'à une extinction programmée en 2024. Le service scolaire est ainsi progressivement intégré au réseau Tanéo. Le montant du marché pour 2022 devait être de 180 MF HT. Or après discussion, et afin d'atténuer l'importance du nombre de suppressions des circuits scolaire, il a été décidé de porter ce montant à 205 MF HT. Ce montant supplémentaire sera financé par une participation supplémentaire exceptionnelle de la province Sud à travers sa contribution annuelle.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges DSP	4 360 267 655	4 102 730 940	4 077 090 717	4 082 868 792	4 084 241 267	4 073 138 576
SCT	290 000 000*	211 150 000	142 140 000	100 000 000	80 000 000	60 000 000
Tanéo - Lot 1	1 990 301 719	1 787 635 615	1 812 619 943	1 823 773 016	1 819 637 732	1 862 251 497
Tanéo - Lot 2	2 079 965 936	2 103 945 325	2 122 330 774	2 159 095 776	2 184 603 535	2 150 887 079

* Le détail des 290 MF est le suivant : 263,8 MF ttc pour le service, 16,5 MF pour le reliquat 2020, 9,7 MF pour l'actualisation estimée

✓ **Le transport maritime de personnes**

Le service fonctionnant avec des unités de types semi-rigides bâchés est maintenu en 2022 sur la base d'un aller-retour par jour. Le coût est de 12 MF par an. Une possibilité d'un second aller-retour est prévue au marché si une source extérieure de financement est assurée.

2. Entretien du patrimoine

Afin d'assurer un niveau de service offert de qualité, l'entretien des arrêts (nettoyage, reprises courantes) intègre l'ensemble du parc des mobiliers assurant une fonction transport sur les lignes régulières et sur la ligne Néobus.

Le montant intègre également les prestations de nettoyage et d'entretien courant de la voie TCSP (balayage de la plateforme, curage des réseaux pluviaux, propreté). L'entretien des espaces verts, initialement prévu par le SMTU, a été remis aux gestionnaires de voirie.

Par ailleurs, il intègre aussi les coûts d'entretien et de maintenance, donc relevant du propriétaire, des ouvrages d'arts situés sur la plateforme et des dépôts mis à disposition des délégataires. Le montant est fixé à 65 MF en 2022, soit 5 MF de plus que 2021 pour intégrer les coûts d'entretien du ponton du Vallon-Dore.

3. Les dépenses de personnel

La masse salariale prévisionnelle pour 2022 est diminuée à 155 000 000 F en année pleine sur une base de 18 agents, soit une baisse de -6% en comparaison de 2021.

Une augmentation de +1,5% par an liée à l'évolution de carrière des agents, glissement vieillesse-technicité, est intégrée dans ce montant qui devrait se maintenir à ce niveau sur les prochaines années.

4. Les dépenses d'honoraires

Pour les charges variables d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), le montant est proposé à la baisse en 2022 compte tenu de la fin des assistances techniques liés aux négociations avec les délégataires et notamment celui du lot 2. Par ailleurs, à la suite de plusieurs recours, des frais juridiques et d'avocat sont nécessaires pour suivre ces procédures (orniérage, contentieux RH, protocole SCI Kenu-In)
Avec le non-remplacement des départs d'agents au SMTU et la durée des contentieux cités, le montant des honoraires devrait se maintenir entre 15 et 20 MF par an.

5. Les dépenses de communication / marketing

Un montant de 15 MF est prévu en 2022 à l'identique de 2021. Ce montant constituera un plancher compte tenu des obligations contractuelles de l'autorité délégante sur l'impression des fiches de lignes et aux arrêts ainsi que sur certaines enquêtes contractuelles (enquêtes fraude et client mystère).

6. Les dépenses de communication OPT

Les communications métiers entre les véhicules et le Poste de Commande Centralisé (PCC), la priorité des BHNS à certains carrefours, d'information-voyageur et de billettique, sont assurées par des abonnements 3G et radio.

Elles intègrent la connexion Wi-Fi embarquée sur la ligne Néobus pour la clientèle.

Ce montant représente un total de 50 MF/an.

Ce même poste accueille également les dépenses téléphoniques fixes et mobiles du personnel pour un montant d'environ 1 MF/an.

7. Les autres dépenses de fonctionnement

En 2022, les charges de structure s'établissent à 123,7 MF/an, en nouvelle baisse de -15%, et devraient se maintenir à ce niveau sur les prochaines années.

Ces charges sont :

- les consommables,
- les fournitures :
 - o d'entretien et de petits équipements
 - o administratives
- l'entretien des véhicules, les carburants,
- les locations mobilières et immobilières, dont le loyer des locaux (10 MF),
- les assurances,
- les frais d'affranchissements, de télécommunications, de gardiennage, de nettoyage des locaux,
- les maintenances mobilières,
- les honoraires,
- les frais de communication,
- les indemnités versées aux comptables et aux régisseurs.

Les charges financières sont estimées à 338 807 575 F, et concernent le remboursement des intérêts des prêts. Ainsi que le montant de 30 MF pour les frais de gestion de la TGC (2%).

Le remboursement du capital est prévu à la section d'investissement.

La dotation aux amortissements a été d'un montant de 15 750 134 F en 2021.

Pour la période 2021-2026, le montant des frais de structure devraient s'établir entre 120 et 125 MF par an au maximum. Des économies pourront encore être recherchées sur la diminution de la flotte de véhicules, les frais de gestion informatique en envisageant le passage en *Cloud computing*, les études générales, les frais d'honoraires...

Dépenses de fonctionnement réalisées sont les suivantes :

ARTICLES	LIBELLES	2019	2 020	2021
		REALISES	REALISES	REALISES
6061	FOURNITURES NON STOCKABLES	5 697 525	7 782 839	7 370 273
6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	2 382 683	1 138 194	605 521
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	751 007	272 159	209 359
6066	CARBURANT	1 049 790	1 014 297	558 020
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	10 996 067	12 522 512	13 345 536
6135	LOCATIONS MOBILIERES	744 927	907 771	476 000
6152	SUR BIENS IMMOBILIERS	2 184 554	398 220	237 195
61551	MATERIEL ROULANT	574 573	783 736	487 456
6156	MAINTENANCE	7 292 145	5 930 965	4 470 818
6161	ASSURANCES	2 174 479	1 713 445	1 452 062
617	ETUDES ET RECHERCHES	2 241 851	15 152 700	
618	DIVERS	6 073 530	2 505 708	3 442 017
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	1 466 533	903 394	645 281
6226	HONORAIRES	11 679 572	23 490 539	29 705 120
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	243 032	5 616 345	2 401 167
6233	FOIRES ET EXPOSITIONS	5 189 959	3 656 417	
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	7 840 776	2 669 774	1 041 334
6238	DIVERS	67 240 067	8 516 197	5 870 657
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	618764	400 365	
6255	FRAIS DE DEMENAGEMENT	1 639 056	730 000	
6256	FRAIS DE MISSION	1 482 566		
6257	RECEPTIONS	245 250	347 043	100 558
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	14 035 779	126 650	149 850
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	19 563	50 752 705	43 742 742
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	2 562 575	201 097	256 496
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE			
6238	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX		2 625 906	2299667
TOTAL		156 426 623	150 158 978	118 867 129

8. Les provisions / dépenses exceptionnelles

Elles recouvrent principalement des dotations pour les risques contentieux.

Le premier concerne le contentieux en cours avec le GIE TCN qui réclame au SMTU l'application des clauses du contrat de délégation de service public en cours d'exécution portant sur l'indemnisation des 93 licences évaluées par Karuïa à 1, 940 milliards de F CFP au titre de son article 31.

Le SMTU avait provisionné pour ce risque un montant de 815 MF en 2018. Ce montant a été diminué à 274 797 613 F à la suite de la reprise de provision après le jugement en première instance du tribunal administratif.

Compte tenu des difficultés budgétaire et financières actuelles du SMTU, il est proposé de récupérer la totalité de la provision malgré l'absence de jugement de la cour d'appel administrative de Paris afin d'assurer un meilleur équilibre budgétaire.

Ce point est donc porté à la validation préalable du comité syndical lors du débat d'orientation budgétaire en vue d'établir le projet de budget 2022.

Enfin, la levée de la clause suspensive du protocole d'accord signé entre le SMTU de la SCI Kenu-In et SAS Immo Koutio, pour la sécurisation du foncier sur le tracé de la ligne 1 – Néobus, entraîne l'inscription d'un montant de 55 600 000 F d'indemnités totales au profit de la SCI (37,7 MF) et de la SAS (17,9 MF). En effet, le protocole prévoyait la modification du PUD de la ville de Dumbéa au 1^{er} mars 2020 pour attribuer un zonage de type UAE au lieu d'un zonage en UE. Si ce changement n'était pas intervenu, alors la clause suspensive peut être déclenchée par les signataires. Ces montants sont inscrits en dépenses exceptionnelles.

De même, deux contentieux dans le domaine des ressources humaines sont en cours :

- Contentieux Hugues Le Boulaire : 20 MF demandé, 10 MF provisionné en dépenses exceptionnelles.
- Contentieux Michael Chevalier : appel de la décision du tribunal administratif déboutant le requérant d'une demande indemnitaire de 9 MF.

Les jugements pourront intervenir entre 2022 et 2023.

Enfin, les retards de mandatement entraînent le règlement d'intérêts moratoires qu'il convient de budgétiser en dépenses exceptionnelles pour un montant estimé annuellement d'environ 12 MF.

B. Pour la section d'investissement

a. Les recettes

1. Les subventions d'investissement au titre du contrat d'agglomération 2017-2021 prolongé jusqu'en 2023

✓ Subventions au titre du contrat d'agglomération,

Elles concernent l'opération 1-6-1 : Aménagements en faveur des transports en commun. L'objectif de cette fiche, nouvellement engagée, est de financer des travaux permettant de donner une priorité ou une facilité de fonctionnement pour les transports en commun. Actuellement, plusieurs opérations font l'objet d'un financement par cette fiche, que ce soit sous maîtrise d'ouvrage SMTU ou déléguée à des gestionnaires de voirie.

Au global, le montant de l'opération du CA représente 700 MF. L'objectif est d'inscrire ces aménagements dans les projets de travaux de voiries des gestionnaires de l'agglomération (communes, province).

A ce titre, sur 2021, 2022 et 2023, les opérations suivantes sont proposées :

- Arrêt 18 juin (aller et retour), rue du 18 juin, Nouméa
- Arrêt Mercier (arrêt unique), rue Benebig, Nouméa
- Arrêt Hnaisseline (aller et retour), rue Hnaisseline, Nouméa
- Arrêt Province Sud (arrêt unique), Route des artifices, Nouméa
- Arrêt Victoire (arrêt unique), Avenue de la Victoire, Nouméa
- Giratoire Risbec, rue Commandant Rivière, Nouméa
- Requalification de la route du port-Despointes phase 3 : arrêts parc Moore
- Arrêt Conception Sud (arrêt unique), Conception, Mont-Dore
- Arrêt Sénat coutumier, avenue James Cook, Nouméa
- ...

Ces opérations devraient représenter un montant total d'environ 180 MF intégralement financés par le contrat d'agglomération. Le SMTU doit effectuer l'avance des fonds et se faire rembourser sur états de mandatement. Le détail du financement est le suivant :

	Coût total	Part Etat		Part Province Sud		Part Communes	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	5 866 000	1 759 800	30%	1 466 500	25%	2 639 700	45%
FCFP	700 000 000	210 000 000		175 000 000		315 000 000	

Périodes	Besoins en engagements (AE)						TOTAL
	2019	2020	2021		2022	2023	
			1 ^{er} semestre	2 ^e semestre			
€	-	-	-	-	-	-	-
<i>En FCFP</i>	160 000 000	0	10 000 000	177 289 761	107 500 000	144 000 000	598 789 761
DE BECHADE	46 000 000						46 000 000
GEORGES LEQUES T1	91 000 000						91 000 000
DUCOS	23 000 000						23 000 000
Besoins en engagements (aménagement lancés en 2021)							
ARRET 18 JUIN					26 000 000		26 000 000
ARRET MERCIER				7 583 398			7 583 398
ARRET NAISSÉLINE				15 581 855			15 581 855
ARRET PROVINCE SUD					2 200 000		2 200 000
ARRET VICTOIRE			10 000 000				10 000 000
GIRATOIRE RISBEC				39 000 000			39 000 000
GIRATOIRE KAMERE				3 000 000			3 000 000
PORT DES POINTES PHASE 3					8 800 000		8 800 000
CONCEPTION				40 000 000			40 000 000
LA COULEE				20 000 000			20 000 000
POSTE DE BOULARI					15 000 000		15 000 000
G. LEQUES TRANCHE 2				14 000 000			14 000 000
CONSEIL COUTUMIER				14 000 000			14 000 000
JULES GARNIER				8 780 086			8 780 086
UNIVERSITE				8 000 000			8 000 000
KOWI BOUILLANT					11 500 000		11 500 000
DEPART BECQUEREL				7 344 422			7 344 422
Besoins en engagements (aménagement lancés en 2022)							
AUTEUIL (x2) (Dumbéa)						25 000 000	25 000 000
MARTINET (x2) (Dumbéa)					6 000 000		6 000 000
COLLEGE APOGOTI (x2) (Dumbéa)						6 000 000	6 000 000
TELEGRAPHE (x2) (Dumbéa)						6 000 000	6 000 000
JULES GARNIER (Nouméa)					5 000 000		5 000 000
FOREST (x2) (Nouméa)						8 000 000	8 000 000
GALILEE (x2) (Nouméa)						12 000 000	12 000 000
Giration Ouen Toro (Nouméa)						10 000 000	10 000 000
VERLAINE (x2) (Nouméa)						10 000 000	10 000 000
BOUSQUET (Nouméa)						8 000 000	8 000 000
COLLEGE BAUDOUX (Nouméa)					8 000 000		8 000 000
PLAGE DE MAGENTA (x2) (Nouméa)						10 000 000	10 000 000

LYCEE LAPEROUSE (Nouméa)					5 000 000	5 000 000
VALLEE DE TINA / FOYER VIETNAMIEN (Nouméa)				6 000 000		6 000 000
BOISSERY (Nouméa)				3 000 000		3 000 000
CHERRIER (Nouméa)				3 000 000		3 000 000
STADE PENTECOST (Nouméa)				3 000 000		3 000 000
EAU VIVE (Nouméa)					4 000 000	4 000 000
AERODROME (Nouméa)					6 000 000	6 000 000
GALINIE (x2) (Mont-dore)					10 000 000	10 000 000
WEEK END (Mont-dore)					4 000 000	4 000 000
COSTA (x2) (Mont-dore)					8 000 000	8 000 000
BOUTAN (x2) (Mont-Dore)				10 000 000		10 000 000
NOVA (x2) (Païta)					12 000 000	12 000 000

Les besoins en crédits de paiement pour les opérations engagées sont répartis comme suit :

ETAT	PS	VDN	VDD	VDMD	VDP	TOTAL
30%	25%	45%				
		54,05%	17,42%	16,03%	12,50%	
53 700 000	44 750 000	48 645 000	18 813 600	17 312 400	13 500 000	196 721 000

Cette opération fait également l'objet d'une autorisation de programme d'un montant similaire de 700 MF, créée par la délibération n°DEL-2019-81 du 16 juillet 2019, dont la décomposition initiale est la suivante :

AUTORISATION DE PROGRAMME	Crédits de paiement		
	2019	2020	2021
700 000 000	35 000 000	302 500 000	362 500 000

Elle sera réajustée en fonction de la consommation réelle.

2. L'emprunt

Le montant du capital à rembourser auprès de la Banque des Territoires (CDC) est de 8,7 milliards de francs. Le montant du capital à rembourser auprès de l'Agence Française de Développement est de 8,7 milliards de francs.

L'évaluation et l'analyse de la dette est présentée dans le titre V du présent rapport.

b. Les dépenses d'investissement :

- ✓ Les travaux connexes

Le SMTU avait confié au groupement SECAL/TRANSAMO le suivi de travaux connexes à l'opération Néobus. L'enveloppe financière prévisionnelle a été fixée à 1 452 000 KFCFP.

Ces travaux ont été confiés au SMTU, soit par convention de groupement de commande, soit font l'objet de convention de financement de diverses maîtrises d'ouvrage (communes, province Sud, OPT).

Le SMTU effectue ses appels de fonds auprès des divers financeurs au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Ces opérations sont neutres comptablement et sont regroupées au chapitre "45. Opérations pour compte de tiers" en recettes et en dépenses.

Le montant global des travaux connexes qui ont été réalisés est de 1 563 950 KFCFP. Ce montant inclus 23 MF d'acquisitions foncières.

Le bilan des travaux réalisés est présenté comme suit :

Ville ou organisme concerné	OPERATIONS CONNEXES	Coût opération conventionnée
VDN	Convention assainissement Bonaparte	177 839 231
VDN	Convention de Financement Ville de Nouméa	710 322 115
VDN	Convention de Financement Ville de Nouméa 2019 (Diminué de la participation SMTU aux enrobés Rue Saint - Cécile)	75 379 837
VDD	Convention de Financement Ville de Dumbéa	142 871 852
VDD	Convention Espaces verts Ville de Dumbéa	19 391 104
PS	Convention de Financement Province Sud	9 599 061
OPT	Convention de Groupement de Commande OPT	303 891 593
ZAC	Convention de Financement ZAC CUD	46 091 685
E2M /FSH	Convention E2M (FSH)	26 808 237
SCI KOUTIO	Convention SCI KOUTIO	51 756 102
Total des opérations connexes		1 563 950 817
Dont	Total des acquisitions foncières	23 833 040

c. Les autorisations de programmes

✓ AP patrimoine 050

Par délibération n° DEL-2016-48 du 25 juillet 2016, l'autorisation de programme de renouvellement du mobilier urbain ainsi que la réalisation des travaux d'infrastructures de points d'arrêt associés, d'un montant de 1,2 milliards de francs a été créée sur une période de 5 ans. Par délibération DEL-2018-87 du 26 décembre 2018 l'intitulé de l'autorisation de programme a été dénommée « Autorisation de programme relative au renouvellement du mobilier et à la mise en accessibilité des points d'arrêts du réseau Tanéo » afin d'ingérer le programme de mise en accessibilité des arrêts.

AUTORISATION DE PROGRAMME	AUTORISATION DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS					TOTAL
			2018	2019	2020	2021	2022	2023	
RENOUVELLEMENT DU MOBILIER ET MISE EN ACCESSIBILITE DES POINTS D ARRETS DU RESEAU Tanéo	PREVISIONS BUDGETAIRES	Déploiement des mobiliers Tanéo	70 000 000	200 000 000	120 000 000	120 000 000	110 000 000	80 000 000	700 000 000
		Mise en accessibilité des points d'arrêt		113 500 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	86 500 000	500 000 000
	REALISATION			70 000 000	313 500 000	220 000 000	220 000 000	210 000 000	166 500 000

○ partie 1 - Déploiement des mobiliers Tanéo

Le SMTU a lancé en 2018, un appel d'offres ouvert pour la conclusion d'un marché de fourniture de 300 abris et 600 poteaux et la pose de 135 abris et 280 poteaux pour un montant estimatif de 862 650 000 F CFP TTC sur une durée de trois ans, limite imposée par la délibération 136/CP alors en vigueur. Il était envisagé de déployer les mobiliers restant sur un autre marché dans la continuité de celui-ci.

Les difficultés budgétaires rencontrées par le SMTU conduisent à proposer une modification du projet comme suit :

- Fabrication de 150 abris uniquement au lieu des 300 prévus initialement ;
- Fin de la fabrication de l'ensemble des mobiliers en 2021 sur le marché actuel ;
- Pose du mobilier fabriqués (150 abris et 600 poteaux) jusqu'à fin 2023 afin de lisser l'impact sur la trésorerie, sur le marché actuel jusqu'à fin 2021 et sur un nouveau marché en 2022 et 2023 ;
- Paiement du stockage de mobilier sur 2022 et 2023 pour un montant annuel maximum de 5 MF selon le volume de mobiliers à stocker.

Il est à noter que le budget nécessaire pour la pose de l'ensemble des mobiliers fabriqués est déjà engagé et fera l'objet de report des crédits de paiement jusqu'en 2023.

En conséquence, la réduction de l'AP sur la partie déploiement du mobilier serait de 265 MF.

Un nouveau marché de pose des mobiliers a été attribué en 2021 pour une durée de deux ans. Ce marché a pour objectif de poser l'ensemble du stock fabriqué et remisé contre loyer chez le fabricant dans le délai imparti. Le montant total du marché est de 80 MF. A son terme, en 2023, le déploiement sera entièrement réalisé. 150 anciens modèles d'abris resteront implantés sur le réseau.

○ partie 2 - Mise en accessibilité des arrêts

Concernant le projet de mise en accessibilité de 30% des arrêts, il est proposé de suspendre l'opération faute de capacité de mobilisation du budget d'investissement. A ce jour, 15% du parc d'arrêt est accessible. Il est à noter que certains projets de mise en accessibilité pourront être basculés sur la fiche I-6-1 du contrat d'agglomération 2017-2023.

En conséquence, la réduction de l'AP sur la partie accessibilité serait de 320 MF.

L'autorisation de programme Patrimoine 050 d'un montant actuel de 1,2 milliards de francs a donc été ramenée à un montant de 615 millions de francs, par délibération DEL-2021-29 du 1^{er} juin 2021, avec une nouvelle répartition des crédits de paiement comme suit :

AUTORISATION DE PROGRAMME			
RENOUVELLEMENT DU MOBILIER ET MISE EN ACCESSIBILITE DES POINTS D'ARRETS DU RESEAU Taneo	PREVISIONS BUDGETAIRES	DEPLOIEMENT DES MOBILIERS Taneo	435 000 000
		MISE EN ACCESSIBILITE DES POINTS D'ARRETS	180 000 000
		TOTAL AP	615 000 000

	CREDITS DE PAIEMENT REALISES			CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS			TOTAL CP
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
DEPLOIEMENT DES MOBILIERS Taneo	1 634 308	99 378 883	164 880 805	94 106 004	37 500 000	36 636 258	434 136 258
MISE EN ACCESSIBILITE DES POINTS D'ARRETS	47 345 429	59 470 145	56 736 356	17 311 812	-	-	180 863 742
						TOTAL CP	615 000 000

✓ AP Systèmes 020

Cette autorisation de programme a été créée par la délibération n°DEL-2016-49 du 19 juillet 2016 dont la décomposition initiale était la suivante :

AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT				
	2017	2018	2019	2020	2021
1 600 000 000	580 000 000	665 000 000	298 000 000	25 000 000	32 000 000

L'AP a été augmentée de 50 MF en 2018 puis de 100 MF en 2020 pour inclure les différents surcoûts liés au systèmes depuis le démarrage du réseau (frais de douanes, accompagnements billettique, AMO, etc...).

L'AP est close en engagement à fin 2021. Toutefois, il reste des paiements non effectués liés :

- au système billettique qui n'est pas encore réceptionné. Le montant de ces paiements restants est de 49 MF et devraient être réglés en 2022.
- à l'extension de garantie de six mois du système SAEiV d'un montant de 17 MF en l'absence de contrat de maintenance couvrant l'ensemble des trois parties (SMTU et les deux délégataires).

Un ajustement de l'AP sur la ventilation de ces crédits de paiement restants sera alors proposé en vue de sa clôture.

✓ AP 080 - Réalisation des études de la phase 2 – voie TCSP

Cette AP de 220 MF a été créée par la délibération n°DEL-2019-119 du 11 décembre 2019, elle n'a fait l'objet que de 7 MF de dépense et est actuellement en sommeil faute de crédits pour l'alimenter.

d. Synthèse des dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement annuelles sont estimées à 54 MF permettant un maintien minimal des arrêts et des mobiliers ainsi que de la voie TCSP et des trois dépôts, dont le SMTU assure l'entretien dit propriétaire, et enfin du ponton du Vallon-Dore.

Les dépenses effectuées dans le cadre de la fiche I-6-1 du contrat d'agglomération sont intégralement financées par les recettes dudit contrat.

A. Les principales hypothèses

Les principales hypothèses qui avaient été retenues dans le modèle financier pour le déblocage des prêts, courant 2016, étaient les suivantes :

- L'augmentation des recettes des collectivités locales de 1% par an à partir de 2019,
- L'augmentation de la gamme tarifaire de 1,5 % par an à compter de 2022,
- La fin des services spéciaux pour le transport scolaire à l'horizon 2024.

Ces hypothèses, ainsi que celles qui ont concouru à la définition du niveau de recettes, ne sont plus à jour. Aussi, le modèle économique du SMTU a-t-il été revu fin 2020 pour aboutir aux projections présentées ci-après.

B. Vue d'ensemble de la programmation pour 2021-2026 (scénario révisé)

Les éléments présentés ci-dessous ont été produits par le cabinet Auclair-Dupont.

Les mesures suivantes sont intégrées dans le scénario révisé :

- Augmentation annuelle de la fréquentation ramenée à 1% contre 2,5% initialement.
- Passage du total des contributions de 1,4 à 1,5 milliards de francs sur 5 ans,

La programmation pluriannuelle budgétaire présentée ci-après intègre les éléments avérés. Cette programmation démontre la non-soutenabilité budgétaire en l'état.

Les hypothèses suivantes permettraient une amélioration de la trajectoire budgétaire, mais elles sont pour le moment à l'état de projet donc non intégrables dans le scénario révisé :

✓ Augmentation de la TPP

Plusieurs courriers ont été transmis pour alerter et demander une aide financière au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, collectivité compétente en matière de transport public. En parallèle plusieurs rencontres ont eu lieu, notamment avec le membre en charge de la fiscalité et des transports. Pour le moment, même si des accords de principe ont été évoqués pour envisager une augmentation de la TPP au profit du SMTU et du SMTI, aucun projet de texte n'a été préparé ou transmis au congrès.

Toutefois, une proposition de Loi du pays relative à la modification de la délibération n°392 du 13 janvier 1982 portant création d'une taxe parafiscale destinée à financer le programme Energies Renouvelables a été déposée pour permettre au SMTU de bénéficier de la part de la TPP initialement prévue pour le financement de NCE, estimée entre 400 et 500 MF/an.

✓ Augmentation de la gamme tarifaire

Une étude a été menée pour évaluer les possibilités d'une hausse tarifaire et les augmentations de recettes générées. Sur une hypothèse d'augmentation de +50 F sur les tarifs, hors seniors, le gain de recette est estimé entre 80 et 120 MF, en fonction de l'élasticité-prix retenue.

✓ Réduction du service Tanéo selon les résultats des négociations avec les délégataires.

A ce jour, le délégataire du lot n°1 a pu restituer 200 MF en 2020 et 117 MF en 2021. Ces restitutions prennent en compte le budget sécurité de 70 MF par an alloué uniquement pour les deux premières années d'exploitation du réseau.

Le délégataire du lot n°2 a restitué 5,2 MF sur 2020 à la suite du vote de l'avenant n°2 qui permet de mettre en conformité le contrat avec les différentes évolutions du réseau intervenues entre son démarrage le 12 octobre 2019 et le 31 décembre 2020.

Pour le moment, seules ces restitutions sont intervenues. Des négociations doivent être menées en 2022 pour aboutir à des restitutions pérennes annuelles d'un montant minimal de 300 MF par délégataires afin de concourir à retrouver un équilibre budgétaire.

✓ Rééchelonnement de la dette du SMTU

Une demande de rééchelonnement de la dette du SMTU a également été transmise à ses financeurs. A ce jour, leur réponse est négative faute de plan de redressement établi.

Les hypothèses de recettes pour la programmation pluriannuelle sont les suivantes à partir de 2022 :

- Recettes commerciales : 1 450 MF, similaire à 2021 hors confinement, correspondant à une fréquentation de 8,6 millions de passagers, une augmentation de 1% est prévue annuellement sur la période ;
- TPP : 1 500 MF, estimation NC (DBAF), un taux de -0.5% de baisse est programmé sur la période au regard des actions de décarbonation de l'énergie en NC prévues dans le STENC ;
- Contributions versées intégralement en fonctionnement : 1 423 MF sur 2022 en augmentation selon le tableau présenté supra ;
- Autres recettes : 127 MF sur 2022, montant maintenu à équilibre pour la période.

Soit un total de recettes en 2022, servant de base à la programmation, de 4 500 MF.

Les hypothèses synthétiques de dépenses TTC pour la programmation pluriannuelle sont les suivantes à partir de 2022 :

- DSP Tanéo : 4 102 MF en 2022, 4 077 MF en 2023, 4 082 MF en 2024, 4 084 MF en 2025 et 4 073 en 2026. Les montants intègrent la réduction de charges de 250 MF acceptée par le lot 1 en 2022 et suivants.
- Encours DSP Tanéo 2021 pour 2022 uniquement : 950 MF
- Scolaire : 205 MF en 2022, 142 MF en 2023, 100 MF en 2024, 80 en 2025 et 60 à partir de 2026
- Charges de structure SMTU : 478 MF en 2022 dont :
 - 155 MF de masse salariale incluant le GVT,
 - 87 MF de frais exceptionnels,
 - 236 MF pour les frais généraux (123 MF), l'entretien patrimonial (65 MF), les frais de gestion TGC (30 MF) et la maintenance des systèmes (18 MF).

Ce montant de 236 MF subira une augmentation de sur les années suivantes jusqu'en 2026 pour intégrer l'augmentation programmée des frais de maintenance des systèmes (estimation en année pleine entre 80-100 MF, donnée retenue pour la programmation = 88 MF).

- Intérêts d'emprunt : 308 MF en 2022, 297 MF en 2023, 286 MF en 2024, 274 MF en 2025, 262 MF en 2026
- Remboursement capital : 606 MF en 2022, 614 MF en 2023, 622 MF en 2024, 630 MF en 2025, 638 MF en 2026
- Dépenses exceptionnelles : 87 MF en 2022 (contentieux, intérêts moratoires...)

Ce scénario révisé montre que l'exercice 2022 et les suivants ne peuvent être équilibrés qu'en intégrant des recettes nouvelles et en réduisant drastiquement la rémunération annuelle prévisionnelle forfaitaire (RAPF) de chaque lot.

En conclusion, l'économie générale du réseau Tanéo est structurellement déséquilibrée et n'est pas soutenable sur le très court terme.

Cette situation entraîne un risque majeur de mise sous tutelle de l'Etat dans le cas d'un vote déséquilibré ou d'une absence de vote du budget au 31 mars 2022. Cette mise tutelle entraînerait le transfert de la compétence budgétaire du SMTU vers le Haut-commissariat qui sera compétent pour arrêter le budget 2022 et le faire exécuter par le SMTU. La piste la plus probable d'équilibrage du budget par le Haut-commissaire serait d'augmenter les contributions des membres du montant du déficit constaté en 2022.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
RECETTES						
CHIFFRES D'AFFAIRES	1 201 955 418	1 450 000 000	1 464 490 000	1 479 124 900	1 493 906 149	1 508 835 210
<i>Recette voyageur TANE0</i>	1 449 000 000	1 449 000 000				
<i>Recette voyageur transports maritimes</i>	1 000 000	1 000 000				
<i>Pertes confinement 1</i>	-73 585 330	-				
<i>Pertes confinement 2</i>	-95 752 519	-				
<i>Pertes lendance 4T21</i>	-78 706 733	-				
CONTRIBUTION COLLECTIVITES ET AUTRES	1 478 469 765	1 575 300 699	1 569 497 590	1 588 694 482	1 607 891 373	1 627 088 266
<i>Contribution du SMTU</i>	1 351 381 499	1 448 212 433	1 442 409 324	1 461 606 216	1 480 803 107	1 500 000 000
<i>Dumbéa</i>	25 393 000	60 592 750	68 157 062	75 721 375	83 285 687	90 850 000
<i>Mont-Dore</i>	24 318 838	42 661 093	48 095 820	53 530 546	58 965 273	64 400 000
<i>Nouméa</i>	565 863 981	570 000 000	570 000 000	570 000 000	570 000 000	570 000 000
<i>Paila</i>	34 090 000	49 958 590	56 156 442	62 354 295	68 552 147	74 750 000
<i>PS</i>	701 715 680	725 000 000	700 000 000	700 000 000	700 000 000	700 000 000
<i>Subvention Nouvelle-Calédonie (compétence transports scolaires)</i>	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000
<i>Province Sud - bourses scolaires</i>	62 088 266	62 088 266	62 088 266	62 088 266	62 088 266	62 088 266
<i>Régie publicitaire</i>	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
TPP	1 512 123 829	1 500 000 000	1 486 398 000	1 472 932 020	1 459 600 700	1 446 402 693
RECETTES EXCEPTIONNELLES	88 778 965					
DIVERS	2 227 106					
TOTAL RECETTES	4 283 555 083	4 525 300 699	4 520 385 590	4 540 751 402	4 561 398 222	4 582 326 169
CHARGES						
CHARGES D'EXPLOITATION	3 413 445 524	5 071 023 695	4 096 280 511	4 102 058 586	4 103 431 061	4 092 328 370
<i>Coût d'exploitation réseau Lot 1</i>	1 561 190 239	2 262 187 095	1 812 619 943	1 823 773 016	1 819 637 732	1 862 251 497
<i>Coût d'exploitation réseau Lot 2</i>	1 559 974 455	2 578 496 805	2 122 330 774	2 159 095 776	2 184 603 535	2 150 887 079
<i>Coût d'exploitation transports scolaires du secondaire</i>	268 291 036	211 150 000	142 140 000	100 000 000	80 000 000	60 000 000
<i>Coût d'exploitation transports maritimes + autres</i>	23 989 794	19 189 794	19 189 794	19 189 794	19 189 794	19 189 794
AUTRES CHARGES SMTU	442 804 226	478 000 000	423 325 000	465 684 875	468 080 148	470 511 350
CHARGES FINANCIERES	470 865 852	308 807 575	297 489 868	286 010 883	274 366 920	262 554 715
TOTAL CHARGES	4 327 115 602	5 857 831 270	4 817 095 379	4 853 754 344	4 845 878 130	4 825 394 435
RESULTAT FONCTIONNEMENT	-43 560 519	-1 332 530 571	-296 709 789	-313 002 942	-284 479 908	-243 068 266
REPORT RESULTAT ANNEE PRECEDENTE	43 787 782	227 263	-1 332 303 308	-1 629 013 096	-1 942 016 039	-2 226 495 946
RESULTAT CUMULE	227 263	-1 332 303 308	-1 629 013 096	-1 942 016 039	-2 226 495 946	-2 469 564 213
INVESTISSEMENT	2021	2022	2023	2024	2025	2026
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	181 957 668	-	-	-	-	-
INVESTISSEMENTS	335 433 199	54 600 000				
REMBOURSEMENTS CAPITAL EMPRUNTS	176 209 782	606 894 720	614 479 142	622 224 959	630 135 518	638 214 437
RESULTAT INVESTISSEMENT	-329 685 313	-661 494 720	-669 079 142	-676 824 959	-684 735 518	-692 814 437
REPORT RESULTAT ANNEE PRECEDENTE	1 361 993 912	1 032 308 599	370 813 880	-298 265 262	-975 090 222	-1 659 825 740
RESULTAT CUMULE	1 032 308 599	370 813 880	-298 265 262	-975 090 222	-1 659 825 740	-2 352 640 177
Total	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Total Fonctionnement+Investissement	-373 245 832	-1 994 025 291	-965 788 931	-989 827 902	-969 215 426	-935 882 703
Total report Fonctionnement+Investissement	1 405 781 694	1 032 535 862	-961 489 428	-1 927 278 359	-2 917 106 261	-3 886 321 686
Total cumulé	1 032 535 862	-961 489 428	-1 927 278 359	-2 917 106 261	-3 886 321 686	-4 822 204 389

Trésorerie

Cette programmation pluriannuelle montre l'impasse budgétaire actuelle du SMTU. L'absence de réalisation des prévisions de recettes entraîne de facto un déséquilibre qui ne peut être comblé qu'en actionnant l'ensemble des leviers du budget, à savoir une hausse des recettes existantes et une baisse des dépenses.

En parallèle, la projection de trésorerie pour 2022 montre la trajectoire suivante :



Les prélèvements des annuités d'emprunt s'effectuent au 31 mai (AFD n°1), 1^{er} juillet (CDC) et 30 novembre (AFD n°2) de chaque année.

En l'état, la reconstitution de la trésorerie n'est pas envisageable sans une aide extérieure massive.

PARTIE V – STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

A. Situation au 31/12/2021

a. Emprunts actuels, financeurs, montant de la dette

Afin de financer les travaux du Néobus et les investissements Tanéo (systèmes et abris) et en complément des financements de l'Etat au titre du Grenelle et du contrat d'agglomération, des participations des communes, de la province Sud et des fonds propres du SMTU, deux contrats de prêts ont été signés avec d'une part, l'Agence Française de Développement (AFD) le 20 juin 2016 et d'autre part avec la Caisse de Dépôts et Consignations (CDC) le 3 juin 2016 pour un montant de 8 711 MF chacun, soit un montant total de **17 422 216 850 F**. Les deux emprunts ont fait l'objet de versements en plusieurs tranches, en fonction de l'état d'avancement des travaux.

La nature des deux emprunts est similaire basée sur un montant annuel et un taux fixe. Les deux emprunts ne sont pas garantis.

Ainsi, au 31 décembre 2021 :

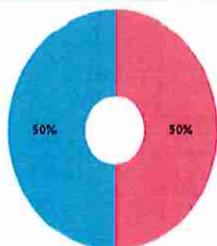
- Pour l'AFD : 8 711 108 425 F ont été versés, soit la totalité de l'emprunt,
- Pour la CDC : 8 711 108 425 F ont été versés, soit la totalité de l'emprunt.

2021 a vu la fin du versement des intérêts de préfinancement et la première échéance de remboursement du capital, intervenue le 1^{er} novembre 2021, pour l'AFD d'un montant de 176 MF. Le montant des intérêts réglés sur 2021 se monte à 438 MF.

Liste des contrats												
Réf.	Prêteur	Montant historique	Date sign.	Type de taux	Prochaine échéance	CRD à ce jour	Durée rés.	Taux / Marge	Taux factuel	Indemn.	Budgets	Cat. GISSLER
CDC 2020	CDC	1 000 000,36 KF	03/06/16	Fixe	01/07/21	1 000 000,36 KF	35,45 ans	1,500 %	1,500 %	Actuarielle	Principal	1A
CDC 2018	CDC	2 112 171,84 KF	03/06/16	Fixe	01/07/21	2 112 171,84 KF	35,45 ans	1,500 %	1,500 %	Actuarielle	Principal	1A
CDC 2019	CDC	2 112 171,83 KF	03/06/06	Fixe	01/07/21	2 112 171,83 KF	35,45 ans	1,500 %	1,500 %	Actuarielle	Principal	1A
CDC 2016-1	CDC	2 541 766,11 KF	03/06/16	Fixe	01/07/21	2 541 766,11 KF	35,45 ans	1,500 %	1,500 %	Actuarielle	Principal	1A
AFD 2017-2	AFD	1 961 995,70 KF	01/10/17	Fixe	30/05/21	1 961 995,70 KF	20,36 ans	2,160 %	2,160 %	Actuarielle	Principal	1A
AFD 2017-3	AFD	1 193 317,42 KF	01/12/17	Fixe	31/05/21	1 193 317,42 KF	19,86 ans	2,160 %	2,160 %	Actuarielle	Principal	1A
AFD 2018	AFD	2 310 080,66 KF	01/06/18	Fixe	30/05/21	2 310 080,66 KF	20,36 ans	2,180 %	2,180 %	Actuarielle	Principal	1A
AFD 2016	AFD	2 052 505,96 KF	20/06/16	Fixe	30/05/21	2 052 505,96 KF	20,36 ans	1,890 %	1,890 %	Actuarielle	Principal	1A
CDC 2020	CDC	944 889,55 KF	03/06/16	Fixe	01/07/21	944 889,55 KF	36,45 ans	3,016 %	1,500 %	Actuarielle	Principal	1A
AFD 2017-1	AFD	1 193 317,42 KF	09/06/17	Fixe	30/05/21	1 193 317,42 KF	20,36 ans	2,160 %	2,160 %	Actuarielle	Principal	1A
Totaux						17 422 216,85 KF						

Par prêteur :

Synthèse par prêteur									
Prêteur	Capital restant dû	% CRD total	Nbre de lignes	Taux moyen	Durée résiduelle moyenne pondérée	% taux fixe	% taux variable	% autres	
AFD	8 711 217 KF	50 %	5	2,1 %	20,29 ans	100 %	0 %	0 %	
CDC	8 711 000 KF	50 %	5	1,66 %	35,56 ans	100 %	0 %	0 %	



b. Répartition de l'encours de dette par type de taux

Cette dette ne présente pas d'emprunt à risque, elle n'est composée que de taux fixes.



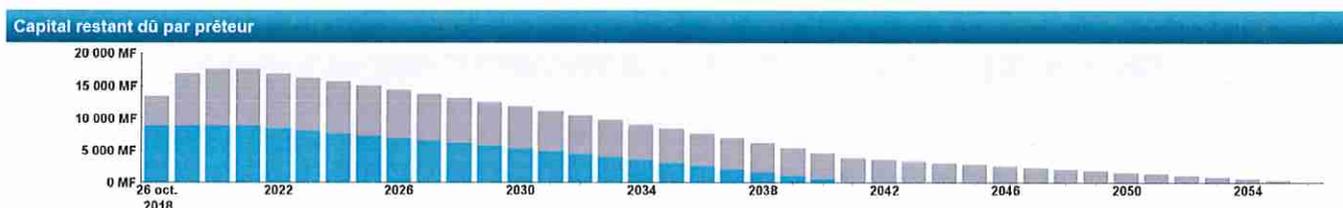
c. Evolution de l'annuité et de la charge d'intérêts en 2022 et années suivantes

En prenant en compte l'ensemble du déblocage des tranches d'emprunt, ci-dessous la projection jusqu'à son extinction, du capital restant dû.

- ✓ La dernière annuité de l'AFD sera remboursée au plus tard au mois de mai 2041.
- ✓ La dernière échéance de la CDC sera remboursée au plus tard au mois de mai 2056.

Le montant annuel de remboursement du capital est d'environ 600 MF, imputable en dépense sur la section d'investissement.

Par prêteur :



Gris : CDC Bleu : AFD

La répartition des échéances par prêteur est la suivante pour l'exercice 2022 et suivants :

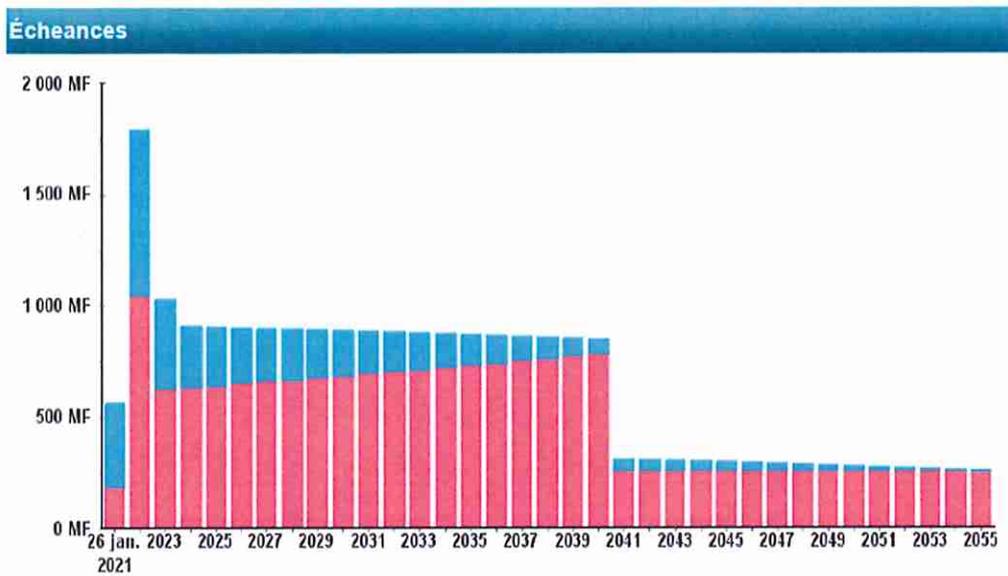
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
AFD	536 151 604,48	536 151 569,87				
<i>Intérêts</i>	<i>178 142 571,83</i>	<i>170 558 149,54</i>	<i>162 812 368,06</i>	<i>154 901 773,94</i>	<i>146 822 855,23</i>	<i>138 572 005,75</i>
<i>Capital</i>	<i>358 009 032,65</i>	<i>365 593 420,33</i>	<i>373 339 201,81</i>	<i>381 249 795,94</i>	<i>389 328 714,64</i>	<i>397 579 564,12</i>
CDC	357 773 208,07	354 662 136,53	351 551 064,99	348 439 993,45	345 328 923,10	342 217 851,56
<i>Intérêts</i>	<i>108 887 497,95</i>	<i>105 776 426,41</i>	<i>102 665 354,87</i>	<i>99 554 283,33</i>	<i>96 443 212,98</i>	<i>93 332 141,44</i>
<i>Capital</i>	<i>248 885 710,12</i>					

Le prélèvement de ces échéances se fait directement sur le compte de la trésorerie, avec mandatement de régularisation après constat du décaissement.

Les échéances sont fixées aux dates suivantes chaque année :

- AFD : 31 mai (50%) et 30 novembre (50%)
- CDC : 1^{er} juillet

Ci-dessous l'échéancier prévisionnel des échéances à régler jusqu'en 2055 :



10 MAR. 2022

President du SMTU
S.M.T.U.
ICAT MIXTE DES TRANSPORTS U

